

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Réglementation de la circulation

Et du stationnement le 25/06/23

Rue des bassins

Place de la poste

Place des écoles

Rue des Jardins

VIDE GRENIER

N° A-2023-06-02-21

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement du vide grenier et assurer la sécurité des usagers le 25 Juin 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 – Vu la demande des Parents d'élèves d'organiser un vide grenier le 25/06/23, la circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins (jusqu'au parking des Lavadous), rue des jardins (jusqu'à la rue des Buissonnets), place des écoles et place de la poste le 25 juin 2023 de 7h00 à 19h30.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, M. le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De Montpellier le
Et publication ou notification
Du **15 JUIN 2023**
Le Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 02 Juin 2023.

Le Maire



Jean-François GUIBBERT